

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique MASSEY-FERGUSON-HANOMAG	Type MF 55 C	Fiche d'homologation N° CH 5937 02
---	---	-----------------	---------------------------------------

Constructeur
Identification MASSEY-FERGUSON-HANOMAG Inc. & Co., D-3000 Hannover 91 (D)
"B 14 C / MF 55 C" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constr. à droite, latéralement sur le chariot AV, au-dessus du pare-boue
N° du châssis à droite, latéralement sur le chariot AR, près de l'articulation
Ident. du moteur "D 962 B" à gauche, latéralement sur le bloc, au-dessus du No du moteur (frappée par l'importateur)
Importateur princ. TAURUS BAUMASCHINEN AG, 8600 Dübendorf
Véhicule homologué 377 710 106 Signes fixes dans code du type B 14 C / MF 55 C

Chassis
Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
Direction hydrostatique avec pompe de secours hydraulique
Transmission boîte planétaire + convertisseur
Nombre de vitesses 2 x 3 +) Entraînement toutes roues
Frein de service air comprimé/hydraulique } à disques,
air comprimé 1 circuit } sur toutes les roues
hydraulique 2 circuits }
Frein auxiliaire mécanique, à disque, sur le cardan
Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
(réservoir d'huile pour freins
Contrôle 2 circ. (dans le champ de visibilité du conducteur

Moteur
Marque M F H Type D 962 B
Construction en ligne Temps 4
Carburant D Position arrière
Refroidiss. eau Nombre cylindr. 6
Alésage 120 Course 140
Cylindrée 9495 CV-impôt 48,36
Puissance en CV 103 kW à V/min 2200
DIN (140 CV)
Bruit à proximité 93 dB(A) à V/min 2350 (**)
Silencieux 1= 1000 x Ø 155 mm
Mesure des gaz Bacharach 3,0
Bosch noircissement 3,4 (à 1750 t/min)

Carrosserie
Nombre de portes 2
Ceintures sécurité - Indic. vit. -
Cale 2/300x200x250 Rétroviseur de chaque côté
Antivol - Attelage AR= broche
Nombre de places t 1 av centre ar
Dimensions
Longueur int. 7500 Empattements 2900
Largeur 2500
Hauteur 3000 Voie av 1900 ar 1900
Porte à faux lat. 2480 Voies av - ar -
av 2120 Braquage g 11600 d 11600
Distance volant - vers l'avant du véhicule 3700 *)

Poids
avant 6000 arrière 6800 total 12800
Poids à vide
Charge utile
Poids total
Garantie fabr. 7500 7500 15000
Dimens. pneus 20.5 - 25 20.5 - 25 (Variantes ***)
Ply / bar 16 / 3,5 16 / 3,5 voir
Charge 8920 8920 remarques)
pour V max 40 40
Garantie poids remorquable avec frein
Garantie poids remorquable sans frein
Garantie poids de l'ensemble
Poids remorquable testé
Vitesse maximale selon le constructeur 40 +) km/h
Vitesse maximale testée 40 km/h

§)

Equipement	
Feux de route	Bosch K 11090/K 11084 CH 1 0821 02
Feux de croisement	Bosch K 11090/K 11084 CH 1 0821 02
Feux de position	Bosch K 11090/K 11084 CH 1 0821 02
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) Hella K12686 ar 2 (E)
Catadioptrés	av _____ ar 1 (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar _____
Feux complément.	4/ lampes de travail
Eclairage plaque	1/ balai
Essuie-glace	avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ Hella 001 776 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (vhc.spécial)	
Marque et type	MASSEY-FERGUSON-HANOMAG MF 55 C	
Homologation		
N°	CH	5937 02
Carrosserie	pelle	
Places	total 1	avant _____
Poids à vide	12800	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 48,36
Poids total		Cylindrée 9495

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3700 mm.
- **) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 30 km/h, 2 paliers, 1A 20,46 = 85 dB/A
à proximité = microphone à 50 cm de l'aile de droite.
- ***) Variante de pneus : 20 - 24 12 PR AV + AR 8600 (2,5) V-max. 40 km/h voies inchangées.
- +) Nombre de vitesses: le 3ème palier de la vitesse route est bloqué.
vitesse maximale

§) Equipement : la hauteur des feux de position/ de croisement et des clignoteurs latéraux est admise pour raisons techniques;
des bavettes sont obligatoires à l'arrière.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137/- signalisation jaune/noir: sur la protection des dents de la pelle;
- 138
- 141 - doivent être assurés : le bras de levage, les leviers commandant la partie hydraulique;
- les feux prescrits doivent être montés.

Lübendorf, 19./20.4.1978/Frutigen, 10.11.1978

- Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules